



«RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING»

CONVENTION – «RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING » – 2019

CETTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE LES PARTIES SUIVANTES :

(1) association TOURMALET EXPERIENCE de loi 1901 à but non lucratif, organisatrice de la RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING (2) Le participant (Cycliste) dont l'état civil et les coordonnées sont mentionnés dans le Bulletin d'Inscription pour la RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING rempli et signé par le participant (ci-après, "le Cycliste")

PRÉAMBULE

L'association est soit propriétaire, soit l'exploitant reconnu de tous les droits relatifs à cette épreuve, que l'association souhaite organiser.

Le Cycliste déclare à sa demande s'inscrire et participer à l'épreuve.

L'association accepte l'inscription du Cycliste sous réserve que ce dernier déclare avoir lu et compris ces Conditions d'Inscription et de Participation à l'épreuve ainsi que les règlements de l'épreuve et de les respecter à tout moment.

L'Épreuve sera désignée par " RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING " ou tout autre nom décidé par l'association, qui sera communiqué au Cycliste.

Le Cycliste fera de son mieux, pour faire référence à l'Épreuve par sa désignation officielle «RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

Inscription et Participation

Le Cycliste donne son accord pour s'inscrire et pour participer à l'Épreuve selon les Conditions d'Inscription et de Participation. Il donne ainsi son accord de respecter les Règlements de l'Épreuve.



« RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

Les frais de participation sont de :

- **5€ Formule A : inscription à la RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING**
- **20€ Formule B : : inscription à la RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING + REPAS**

(Plus d'éventuels frais de commission et de transaction bancaire en sus).

Sous réserve de l'acceptation par l'association de la demande de participation à l'Épreuve déposée par le Cycliste, ce dernier sera redevable d'un droit d'inscription égal aux Frais d'Inscription tels ci-dessus. Le dernier délai pour le paiement est fixé au plus tard le 10ème jour ouvré (clôture des inscriptions le 24 Aout 2019) après l'inscription (sauf indication contraire consentie par l'association) en utilisant le Mode de Paiement ou tout autre moyen indiqué par l'association.

Le Cycliste devra s'assurer que l'intégralité du paiement dû (suite aux éventuels frais et commissions bancaires) a été versée sur le compte de l'association. Cette dernière ne sera pas tenue d'acquitter de telles charges.

L'association se réserve le droit de disqualifier le Cycliste de l'Épreuve dans le cas où le paiement de l'intégralité des Frais d'Inscription n'a pas été reçu à la date identifiée ci-dessus.

Les Engagements de l'Association

L'association représente, justifie et s'engage :

à posséder le plein droit &/ou à exploiter légitimement actuellement et pour toute la durée du "Terme" pour conclure cette Convention et d'assumer et respecter ses engagements selon cette même Convention; à utiliser tous les moyens raisonnables et à sa disposition pour organiser, gérer et mettre en œuvre cette Épreuve;

à accorder au Cycliste un droit non-exclusif, mais sans royalties, d'utiliser les Marques de l'Épreuve dans le seul but de récolter des fonds (pour les bénéficiaires d'associations caritatives) &/ou dans la recherche du sponsoring pour permettre au Cycliste de participer à l'Épreuve et ceci pendant la durée de l'Épreuve ou lorsque le cycliste est inscrit comme participant (celle des deux qui est la plus courte)



« RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

Les Engagements du Cycliste

Le cycliste justifie et s'engage :

- avoir au moins 18 ans à la Date de l'épreuve. **(Les mineurs accompagnés par un parent seront acceptés à condition de remplir une décharge parentale.)**
- à être le seul(e) responsable de l'état de son vélo et de son adaptation à l'objectif et aux rigueurs d'une telle épreuve, ainsi que tout autre équipement ou matériel que le Cycliste souhaite utiliser sur son vélo.
- être en bonne santé et ne connaître aucune contre-indication physique à la pratique du cyclisme longue distance.

Le cycliste déclare qu'il/elle sera présent(e) au point de départ désigné à 19h00 le mardi 27 Aout 2019.

La Propriété Intellectuelle

En contrepartie de l'inscription et du droit de participer à l'Épreuve par l'association, le Cycliste reconnaît par la présente et consent que tous les droits de propriété intellectuelle résultant de et en connexion avec l'Épreuve et notamment sa désignation, son logotype et son format, ses vidéos et ses photographies de l'Épreuve appartiennent exclusivement à l'association.

Le Cycliste reconnaît également et donne son consentement au fait qu'il/elle n'obtiendra aucun droit à la propriété intellectuelle résultant de l'Épreuve en vertu de son inscription ou autrement, et s'engage à ne rien faire qui puisse atteindre aux droits de ladite association.



« RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

Les Droits Médiatiques

Le Cycliste s'engage à donner son accord à perpétuité et sans paiement de royalties quelle qu'en soit la nature et partout sur le Territoire à :

- l'utilisation de leurs noms et prénoms, initiales, surnoms, signatures, photographies, apparences, voix, citations, informations biographiques, notoriété et réputation, le nom et prénom(s) du Cycliste et les noms et logotypes de sponsors mentionnés sur les vêtements portés ou matériels utilisés par le Cycliste:

- dans toutes formes de média (y compris les nouveaux médias) connues ou pas encore, comprenant et sans limitation, la diffusion dans : les cinémas, toutes formes de radiodiffusion et de diffusion à la télévision, tous les médias écrits (comprenant et sans limitation, tous les magazines du grand public, professionnels, catalogues, journaux, autres et revues périodiques), affiches, bannières, écrans de rue, les vols aériens et les traversées et croisières en bateau, publicités dans les magasins et aux points de vente, trains et immobilier de rue, téléphones portables, courriers, panneaux d'affichage et sites d'internet,

- pour toute publicité, promotion, approbation, diffusion, marchandise &/ou jeux diffusés par l'association, les partenaires commerciaux et toute autre tierce personne accréditée par l'association.

Les Coordonnées de l'Organisation/Directeur de l'Épreuve et du Cycliste

Les coordonnées de chacune des deux parties (sauf si l'autre est informée autrement par écrit) sont comme suivant:

L'association : Le Directeur de l'Épreuve « RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING » par courrier :
Tourmalet Expérience camping sunelia les 3 vallées avenue des pyrénées 65400 Argelès-Gazost

Par e-mail: <mailto:contact@tourmalet-experience.com>

Le Cycliste : selon les informations données lors de son inscription.

Politique d'Annulation et de Remboursement

La politique d'annulation est stricte. Toute demande doit être effectuée par mail à l'adresse suivante:

contact@tourmalet-experience.com



« RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

Les remboursements prévus ci-après seront versés dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement.

Annulation avant le 20 Aout 2019 minuit : annulation possible sans aucun motif particulier. L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées (hors frais bancaires).

Annulation après le 20 Aout 2019 minuit et jusqu'au 24 Aout 2019 minuit : annulation possible sans aucun motif particulier et remboursement partiel. L'annulation donne lieu au remboursement des sommes versées moins une retenue pour frais d'annulation tardifs d'un montant égal à 50% des sommes versées. Sauf si l'association trouve quelqu'un pour remplacer et prendre la place du Cycliste, seulement le montant équivalent à 100% de la somme payée (moins 20 euros de frais de dossier) sera remboursé au Cycliste.

Annulation après le 24 Aout 2019 minuit : toute annulation après cette date ne donne pas lieu à remboursement.

L'organisateur conservera l'intégralité des sommes versées.

Annulation du fait de l'organisateur : l'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'épreuve devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) **Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge)**

Informations concernant le « RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING »

- Les informations pratiques sur le déroulement de l'épreuve, ainsi que des points de règlements.
- La convention que le participant accepte par son inscription à la RANDONNÉE NOCTURNE du LAC d'ESTAING.

Ces informations seront disponibles via le facebook de « Tourmalet Expérience » et sur le site internet : www.tourmalet-experience.com « Evénements vélo ».